

Secteur social

Flash Info 1 – Lancement des négociations 7 octobre 2025

Les négociations pour la nouvelle Convention collective de travail du secteur des établissements spécialisés (CCT ES) sont officiellement lancées.

La CCT actuelle arrive à échéance en décembre 2026. Pour respecter le calendrier, la nouvelle CCT devra être signée d'ici fin juin 2026.

Les négociations ont débuté le 30 septembre 2025 au sein de la commission faîtière, avec un calendrier intensif de séances réparties sur six mois.

Les syndicats et les représentant·e·s des employeurs ont identifié leurs revendications respectives, qui formeront la base des discussions visant à améliorer la convention collective de travail (CCT).

Si certaines orientations paraissent convergentes, d'autres, en revanche, semblent diverger au premier abord.

Au début de l'année, le SSP, avec le soutien du comité social, a lancé un sondage afin d'identifier les revendications des employé·e·s. Les résultats ont été présentés et discutés lors de l'Assemblée générale tenue fin avril 2025.

Synthèse de nos revendications :

- Revalorisation salariale et amélioration des conditions de travail (réduction du temps de travail et grille salariale adaptée)
- Revalorisation et harmonisation des heures spécifiques
- Amélioration des conditions du travail de nuit
- Aménagements pour la fin de carrière
- Meilleur accès à la formation et renforcement de la prise en charge financière

Dans ce processus, notre responsabilité est claire : défendre avec rigueur et détermination les revendications visant à améliorer les conditions de travail et les salaires des employé·e·s que nous représentons.

Nous vous tiendrons informé·e·s aussi régulièrement que possible de l'évolution des négociations, notamment par le biais de Flash Info. Vous pourrez ainsi suivre les discussions autour de la table de négociation.

Nous organiserons une **Assemblée générale** à mi-parcours des négociations, vraisemblablement en février 2026. Elle permettra de faire le point, de vous transmettre les éléments essentiels et, si nécessaire, de renégocier ensemble le mandat. Car toute négociation implique des concessions et des contreparties, et nous devons rester collectivement vigilant·e·s et solidaires.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos attentes concernant l'amélioration des conditions de travail !

Adresse: sabrina.rinaldo@ssp-vpod.ch

Pour le SSP-Région Neuchâtel
Sabrina Rinaldo
Secrétaire syndicale